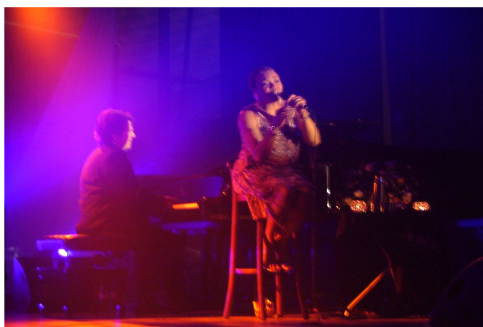




Charte de développement durable du territoire 2005-2015



PAYS DE MESLAY-GREZ

Charte de Développement Durable du Pays de Meslay-Grez

Le mot du Président

« Il n'y a pas de projets sans territoires, mais il y a des territoires sans projets »

Je fais mienne cette citation car en tant que Président de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en charge de ce territoire, je veux affirmer ici la volonté commune d'aboutir à un projet partagé de développement entre toutes les forces économiques et humaines du Pays.

A l'image des entreprises et des particuliers, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez se doit de définir des objectifs précis pour continuer la progression sociale, démographique, économique, environnementale et culturelle qu'elle a connu au cours de la dernière décennie.

La charte de territoire qui a été élaborée par de nombreux partenaires depuis de longs mois, est le fruit de réflexions mûries, nourries par des statistiques sérieuses, enrichies par de nombreux experts dont ceux des chambres consulaires.

La société civile a été très présente dans nos travaux. Désormais le Conseil de Développement composé de 63 membres sera au cœur de notre dispositif de développement. Son Président Yves LANOE a une longue expérience de développement local et saura animer avec talent et efficacité les groupes de réflexion pour épauler et ajuster s'il le faut le dynamisme des élus tout pendant la durée de nos engagements contractuels.

C'est tout cela qui fait de notre Charte un vrai projet de développement durable.

Norbert BOUVET
*Président de la Communauté de
Communes du Pays de Meslay-Grez*

PAYS de MESLAY-GREZ

Carte d'identité



- 23 communes
- 1 communauté de communes
- 2 chefs-lieux de canton : Meslay-du-Maine et Grez-en-Bouère
- 430 km²

- 12 087 habitants (1999)
- Evolution 90/99 : + 7.6 %

- 28,1 habitants/km²

- 461 exploitations agricoles
- 100 entreprises industrielles
- 173 entreprises artisanales
- 1003 lits touristiques

- 4055 emplois
- 300 demandeurs d'emploi (taux de chômage de l'ordre de 5,5%)

- Dynamisme associatif : 224 associations

Introduction

Situé au sud-est de la Mayenne, le Pays de Meslay-Grez est un territoire rural qui s'inscrit au cœur d'un espace formé par les villes de Laval, Sablé sur Sarthe, Evron et Château-Gontier. Ce territoire s'étend sur 430 km² et s'organise autour du pôle de Meslay-du-Maine (2612 habitants) et des pôles secondaires de Grez-en-Bouère, Villiers-Charlemagne, Bazougers et Ballée.

Le Pays de Meslay-Grez rassemble au total **23 communes**, 2 chefs-lieux de canton et compte 13 000 habitants. La pratique de l'intercommunalité y est ancienne puisque dès 1978 sous l'impulsion de la Région des Pays de la Loire, la plupart des communes se regroupaient pour signer le premier Contrat de Pays. Cette **longue tradition de l'intercommunalité** s'est perpétuée et dans un souci de simplification, les élus ont décidé au 1^{er} janvier 2004, de fusionner les trois structures intercommunales pré-existantes qu'étaient la communauté de communes de Meslay-du-Maine, la communauté de Grez-en-Bouère et le Syndicat mixte du Pays du Maine Angevin pour former la **communauté de communes du Pays de Meslay-Grez**.

Cette nouvelle organisation répond à la volonté des élus de disposer d'un outil efficace permettant d'asseoir et de renforcer la politique de développement territorial. C'est pourquoi, dès le début de l'année 2004, les élus se sont engagés dans l'élaboration d'une charte de développement durable, véritable fil conducteur permettant de guider leur action au cours des 10 prochaines années et **d'impulser des dynamiques nouvelles**.

Conformément aux exigences de la loi Voynet du 25 juin 1999 complétée par la loi Urbanisme et Habitat du 3 juillet 2003, la démarche mise en œuvre a privilégié le **dialogue et la concertation** tant avec les organisations départementales et régionales (Conseil Général, Conseil Régional, administrations, Chambres Consulaires, associations départementales,...) qu'avec les acteurs locaux habitant et oeuvrant quotidiennement sur le terrain (élus municipaux, chefs d'entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, associations locales,...).

Au total, plus d'une **vingtaine de réunions** a été organisée **mobilisant plus de 120 acteurs** motivés par les débats et les échanges sur le devenir du territoire et les stratégies à privilégier.

Les grands enjeux du territoire :

Le Pays de Meslay-Grez s'est construit au fil du temps en prenant appui sur le dynamisme de ses forces vives et son identité rurale affirmée. Soucieux de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée au cours des 10 prochaines années, les acteurs locaux ont identifié à partir des atouts et des faiblesses du territoire, des opportunités et des menaces, **plusieurs enjeux majeurs** qui ont guidé l'élaboration de la Charte de Développement Durable du territoire. Il s'agit notamment :

- d'accompagner la dynamique de développement territorial afin d'atteindre **15 000 habitants en 2015**,
- d'anticiper et de répondre aux besoins de la population en favorisant la création **d'environ un millier de logements supplémentaires**,
- de conforter et de renforcer l'activité économique et de générer la création d'au moins **700 emplois nouveaux** afin d'offrir à la population des emplois de proximité dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui (limiter les déplacements vers les pôles de Laval, Château-Gontier et Sablé-sur-Sarthe ; maintenir un taux de chômage inférieur à celui du département ; vivre et travailler au pays),
- de privilégier un **développement équilibré du pays** en s'appuyant sur le pôle de Meslay-du-Maine en tant que moteur du développement économique et social et en veillant au développement (sinon au maintien) de la population, des activités et des services sur l'ensemble du territoire,
- de préserver et de valoriser **un environnement et un cadre de vie de qualité** à même de renforcer l'identité du territoire et de séduire de nouveaux arrivants,
- de conduire une **politique globale et coordonnée** entre les différents acteurs du territoire en jouant sur les spécificités de chacun, de s'appuyer sur la dynamique associative (vecteur de lien social) et les démarches collectives,
- de renforcer et **d'affirmer la place du territoire** dans l'échiquier départemental et régional de façon à favoriser la réalisation d'un certain nombre d'équipements ou la mise en place de services nécessaires au développement du territoire.

Pour relever un tel défi, les élus ont construit une véritable stratégie à long terme qui s'articule autour de 5 ambitions, complémentaires entre elles :

- **AMBITION N°1 : Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Pays de Meslay-Grez entre Laval, Sablé sur Sarthe, Evron, Château-Gontier**
- **AMBITION N°2 : Conforter l'identité rurale du pays et la cohésion sociale**
- **AMBITION N°3 : S'appuyer sur l'environnement comme levier du développement durable du territoire**
- **AMBITION N°4 : Développer et maintenir des activités économiques dynamiques et compétitives**
- **AMBITION N°5 : Maintenir une offre de services au public de proximité, diversifiée et de qualité**

Les cinq ambitions s'inscrivent dans un projet global et transversal et ne sauraient être considérées isolément. Chacune d'entre elles a fait l'objet d'une déclinaison en plusieurs objectifs. Ces derniers présentent les orientations à poursuivre après un bref rappel des principaux éléments de constat détaillés dans le diagnostic, des exemples d'actions exprimés dans le cadre des réunions de concertation, et les résultats attendus dans le cadre de la Charte.

Sommaire

Ambition N°1 : Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Pays de Meslay-Grez entre Laval, Sablé sur Sarthe, Evron et Château-Gontier	9
Objectif 1 : Créer un espace de solidarité et de référence pour l'organisation et la coordination des initiatives	10
Objectif 2 : Accroître l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les atouts intrinsèques du Pays et sur le dynamisme des pôles voisins de Laval, Sablé sur Sarthe, Evron et Château-Gontier	11
Objectif 3 : Améliorer les infrastructures de communication et les déplacements dans un environnement préservé	12
Ambition N°2 : Conforter l'identité rurale du pays et la cohésion sociale.....	13
Objectif 1 : Favoriser une organisation équilibrée du territoire.....	14
Objectif 2 : Anticiper et répondre aux attentes de la population en matière de logement.....	15
Objectif 3 : Renforcer la cohésion sociale	16
Ambition N°3 : S'appuyer sur l'environnement comme levier du développement durable du territoire	17
Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et les paysages	18
Objectif 2 : Encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource	19
Objectif 3 : Limiter la production de déchets et renforcer les processus de valorisation.....	20
Objectif 4 : Développer des énergies propres qui permettent l'autonomie	21
Ambition N°4 : Développer et maintenir des activités économiques dynamiques et compétitives	22
Objectif 1 : Concevoir un environnement propice à la création et au développement des activités et des emplois.....	23
Objectif 2 : Maintenir le potentiel de production agricole et créer de la valeur ajoutée	24
Objectif 3 : Renforcer les activités artisanales, commerciales et les services de proximité	25
Objectif 4 : Positionner le Pays de Meslay-Grez dans la destination touristique mayennaise	26
Objectif 5 : Maintenir et renforcer les dynamiques collectives, multi-sectorielles et multi-activités	27
Ambition N°5 : Maintenir une offre de services au public de proximité, diversifiée et de qualité	28
Objectif 1 : Adapter et optimiser l'offre de services aux besoins actuels et futurs en matière de santé.....	29
Objectif 2 : Maintenir et encourager les politiques en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.....	30
Objectif 3 : Soutenir le maintien et l'organisation des services aux personnes à mobilité réduite	31
Objectif 4 : Maintenir une offre diversifiée, de qualité et facilement accessible par tous les habitants du territoire, en particulier dans les domaines de la culture, des sports et loisirs	32
Objectif 5 : Conserver et conforter des services de qualité et de proximité en matière de distribution du courrier, de sécurité et d'enseignement.....	33

Ambition N°1 : Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Pays de Meslay-Grez entre Laval, Sablé sur Sarthe, Evron et Château-Gontier

➤ **CONTEXTE :**

Né d'une longue tradition intercommunale, le Pays de Meslay-Grez s'est construit au fil des ans en prenant appui sur la volonté et le dynamisme de ses forces vives. Cet espace rural, frontalier des territoires de Laval, Sablé sur Sarthe, Evron et Château-Gontier, s'est affirmé progressivement en prenant appui sur ses spécificités. Il s'articule aujourd'hui autour de sa ville-centre, Meslay-du-Maine qui regroupe près de 22% de la population, et un maillage relativement dense et équilibré de bourgs et de villages. Il s'apparente véritablement à un bassin de vie doté d'un niveau d'équipement satisfaisant qui répond aux besoins de la population et des entreprises. Ce développement est lié non seulement à des facteurs d'origine endogène mais aussi à des facteurs d'origine exogène. Les responsables locaux ont su, en effet, tirer profit de la proximité et du dynamisme des pôles urbains de Laval, Sablé-sur-Sarthe, Evron et Château-Gontier.

La situation privilégiée du pays, la facilité d'accès aux centres de décision importants et aux grandes infrastructures de communication actuelles (proximité de A81, A11 et de la RN162 ; gares de Laval et de Sablé-sur-Sarthe ; aérodrome de Laval) et futures (rocade ouest de Laval, mise en 2X2 voies de la RN 162, gare TGV de Sablé) et son cadre de vie lui confèrent des atouts considérables.

Il importe donc de conforter et d'affirmer la place et le rôle du territoire dans le paysage départemental et régional et de poursuivre les efforts engagés depuis des années.

Ainsi, trois objectifs prioritaires ont été identifiés :

- **Objectif 1 : Créer un espace de solidarité et de référence pour l'organisation et la coordination des initiatives**
- **Objectif 2 : Accroître l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les atouts intrinsèques du pays et sur le dynamisme des pôles voisins de Laval, Sablé-sur-Sarthe, Evron et Château-Gontier**
- **Objectif 3 : Améliorer les infrastructures de communication et les déplacements dans un environnement préservé**

Objectif 1 : Créer un espace de solidarité et de référence pour l'organisation et la coordination des initiatives

AMBITION N°1:
Renforcer
l'attractivité et le
rayonnement du
Pays de Meslay-
Grez entre Laval,
Sablé sur Sarthe,
Evron et
Château-Gontier

➤ Constat :

En fusionnant les deux communautés de communes préexistantes et le syndicat intercommunal au 1^{er} janvier 2004 et en élaborant leur charte de territoire, les élus ont affirmé leur volonté d'accroître l'efficacité de leur action sur un territoire pertinent. Cette démarche d'amélioration de l'action publique à laquelle l'ensemble des forces vives du pays a été associé suppose désormais d'être poursuivie et amplifiée afin que ce territoire devienne véritablement un espace de projet identifié et reconnu par tous. Il s'agira donc de traduire concrètement le projet de développement durable en élaborant des plans d'actions solidaires et partagés par les acteurs à même de développer l'intérêt commun. Plus particulièrement, il conviendra de :

➤ Orientations :

- Favoriser la coordination, la complémentarité et la cohérence des initiatives sur le territoire qu'elles soient publiques, privées ou associatives
- Renforcer la lisibilité et la visibilité des interventions publiques
- Poursuivre les efforts de coordination et de simplification des structures locales
- Veiller à la cohérence et au consensus entre tous les acteurs dans la définition et la mise en œuvre des projets
- Encourager les débats et l'émergence d'initiatives nouvelles en s'appuyant sur le Conseil de Développement
- Pallier au retrait des missions assurées jusqu'à présent par l'administration (DDAF, DDE,...) en matière d'assistance aux élus en élaborant des solutions collectives

➤ Exemples d'actions : Elaboration du Contrat de Territoire Unique (Région) et du Contrat de Développement Durable avec le Conseil Général de la Mayenne (C3D), amélioration de la coordination des différents Syndicats Intercommunaux d'Adduction en Eau Potable,.....

➤ Résultats attendus :

- Approbation de la Charte de Territoire et reconnaissance du pays par l'Etat et les collectivités régionales et départementales
- Amélioration de l'action publique

Objectif 2 : Accroître l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les atouts intrinsèques du Pays et sur le dynamisme des pôles voisins de Laval, Sablé sur Sarthe, Evron et Château-Gontier

AMBITION N°1:

Renforcer

l'attractivité et le rayonnement du Pays de Meslay-Grez entre Laval, Sablé sur Sarthe, Evron et Château-Gontier

➤ **Constat :**

Le Pays de Meslay-Grez se caractérise aujourd'hui comme l'un des territoires les plus attractifs de la Mayenne en particulier pour l'accueil de populations nouvelles (+ 7,6% entre 1990 et 1999 ; + 2,6% au niveau du département). Si son cadre de vie (présence de pôles d'emplois, présence de services de proximité, qualité de l'environnement) lui confère des atouts considérables, la proximité de pôles urbains dynamiques représente à la fois une opportunité et un risque. Les migrations alternantes affichaient en effet en 1999 un solde négatif (-763).

Il s'agira donc d'attirer non seulement des habitants nouveaux, mais aussi des activités et des services afin que la population puisse « vivre et travailler au pays ».

➤ **Orientations :**

- Anticiper l'accueil des populations et des activités nouvelles
- Renforcer et d'organiser les échanges et les relations avec les territoires voisins afin d'apporter des réponses appropriées à certaines problématiques (développement touristique ou insertion des jeunes par exemple) et s'inscrivant dans les stratégies départementales et régionales
- Valoriser les atouts du pays (facilité d'accès, services de proximité,...) en améliorant la communication auprès de la population et des entreprises
- Disposer de toutes les nouvelles technologies de l'information et de la communication sur l'ensemble du territoire et les rendre accessibles

➤ **Exemples d'actions :** Valorisation des programmes d'actions prioritaires, définition d'une nouvelle stratégie dans le cadre du pôle touristique, élaboration d'un plan de communication global, amélioration du site Internet...

➤ **Résultats attendus :**

- Accroître et affirmer la place et le rôle du pays dans l'échiquier institutionnel départemental et régional

Objectif 3 : Améliorer les infrastructures de communication et les déplacements dans un environnement préservé

**AMBITION N°1:
Renforcer
l'attractivité et le
rayonnement du
Pays de Meslay-
Grez entre Laval,
Sablé sur Sarthe,
Evron et
Château-Gontier**

➤ **Constats :**

Le territoire dispose actuellement d'un réseau d'infrastructures routières globalement bien développé, entretenu et sécurisé. Plusieurs secteurs présentent néanmoins des difficultés dues à l'augmentation du trafic ou aux poids lourds. Au delà des projets locaux, le pays est directement concerné par le tracé du futur TGV qui traverse 8 des 23 communes. Ces projets d'importance vont bien évidemment avoir un impact sur l'environnement.

En ce qui concerne les déplacements, si la mise en place du « Petit Pégase » répond indéniablement à la demande des habitants, il s'avère que des améliorations peuvent être apportées en matière de connexion entre les différents modes de transport et avec les réseaux des territoires voisins.

➤ **Orientations :**

- Faire en sorte que la création de nouvelles infrastructures de transport (routières et ferroviaires) soient des facteurs de développement du territoire (limiter l'impact sur le paysage, sur l'activité économique, sur les réseaux ; minimiser et compenser les nuisances par des aménagements d'intérêt général)
- Améliorer les axes de circulation en réalisant les contournements de Meslay-du-Maine, de Ballée, Villiers-Charlemagne et Bazougers
- Améliorer et optimiser les moyens de transport collectifs existants à savoir : développer les connexions du « Petit Pégase » entre les pays, optimiser les moyens existants (personnels et véhicules des municipalités), promouvoir ces services auprès de la population)

➤ **Exemples d'actions :** Soutien en faveur de la réalisation des infrastructures, réalisation de documents d'information,...

➤ **Résultats attendus :**

- Réalisation des contournements de Meslay-du-Maine, Ballée, Villiers-Charlemagne et Bazougers
- Préserver et valoriser l'environnement

Ambition N°2 : Conforter l'identité rurale du pays et la cohésion sociale

➤ **CONTEXTE :**

Le caractère rural affirmé du Pays de Meslay-Grez, ses paysages agricoles, ses massifs forestiers, son patrimoine architectural abondant, ses bourgs et ses villages, ses services de proximité, la solidarité qui caractérise les populations rurales et le dynamisme associatif apparaissent aujourd'hui comme l'un des principaux leviers du développement territorial. Cette identité empreinte d'authenticité représente un véritable atout à même de séduire de nouveaux arrivants, mais demeure mal connue de la population.

Les réflexions préalables à l'élaboration de la charte de développement durable ont mis en exergue à maintes reprises la nécessité de conduire une politique d'aménagement du territoire globale et transversale afin de favoriser un développement harmonieux du territoire. Sans aller jusqu'à l'élaboration d'un SCOT, bien que le périmètre d'un SCOT ait été arrêté, les responsables locaux ont réaffirmé leur volonté de poursuivre ensemble et de façon concertée, la construction d'un espace de proximité et de solidarité permettant d'assurer la cohérence effective des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacement et d'environnement.

Il s'agira donc dans le cadre de cette ambition pour les responsables locaux de se mobiliser particulièrement sur trois objectifs prioritaires, à savoir :

- **Objectif 1 : Favoriser une organisation équilibrée du territoire**
- **Objectif 2 : Anticiper et répondre aux attentes de la population en matière de logement**
- **Objectif 3 : Renforcer la cohésion sociale**

Objectif 1 : Favoriser une organisation équilibrée du territoire

AMBITION N°2: **Conforter** **l'identité rurale** **du pays et la** **cohésion sociale**

➤ **Constat :**

Si la population augmente de façon importante sur le territoire, il n'empêche que certaines communes ont perdu de la population entre les deux derniers recensements (Bannes, Epineux-le-Seguin, La Cropte) et/ou doivent faire face à des difficultés majeures de maintien des services de proximité publics et privés. L'enjeu principal consiste donc à mettre l'accent sur un développement équilibré du territoire permettant à la fois de conforter la place de Meslay-du-Maine en tant que moteur du développement économique et social tout en assurant le développement des communes les plus rurales.

➤ **Orientations :**

- Renforcer l'armature urbaine du territoire en s'appuyant sur le pôle de Meslay-du-Maine et sur les pôles secondaires de Grez-en-Bouère, Villiers-Charlemagne, Bazougers et Ballée
- Veiller à une répartition équilibrée des différents usages du foncier entre les zones urbaines ou à urbaniser, les espaces agricoles et forestiers, les espaces à vocation économique, les espaces naturels
- Favoriser les opérations d'aménagement et d'embellissement des bourgs
- Maintenir ou créer des services de proximité dans les bourgs ruraux
- Encourager la réalisation de PLU et de cartes communales dans toutes les communes (moins de la moitié des communes disposent de documents d'urbanisme) et leur mise en cohérence au sein de la communauté de communes

➤ **Exemples d'actions :** Réalisation de schémas d'aménagement, réalisation des documents d'urbanisme dans les communes qui n'en disposent pas, opérations d'aménagement de bourgs, maintien ou création de maisons des services, mise en place d'un Système d'Information Géographique,...

➤ **Résultats attendus :**

- Développement harmonieux et équilibré du territoire

Objectif 2 : Anticiper et répondre aux attentes de la population en matière de logement

AMBITION N°2: **Conforter** **l'identité rurale** **du pays et la** **cohésion sociale**

➤ **Constat :**

L'accroissement de la population et le phénomène de desserrement des ménages entraînent une forte progression du parc de logement se traduisant par une diminution du taux de vacance et une accélération conséquente du rythme de la construction neuve. Les différentes opérations d'amélioration de l'habitat ont largement contribué et contribuent (une opération est actuellement en cours) pour leur part, à l'amélioration du niveau de confort et à la mise sur le marché de logements anciens.

L'accroissement de la demande de logements génère des tensions sur le marché et fait apparaître un besoin en matière de locatifs de type 3 et 4 de plein pied (notamment pour les personnes âgées) et de type 2 pour les jeunes engagés dans des démarches d'insertion professionnelle. La demande se concentre principalement sur Meslay-du-Maine, et dans une moindre mesure sur Grez-en-Bouère, Villiers-Charlemagne et Ballée. Diverses initiatives sont engagées par les municipalités qu'il importe de poursuivre, d'intensifier et de mieux coordonner.

➤ **Orientations :**

- Disposer d'une offre foncière diversifiée (lotissements, grandes parcelles) et bien répartie sur l'ensemble du territoire (renforcer la coordination des différents documents d'urbanisme)
- Poursuivre les efforts de rénovation et d'adaptation du parc de logements existants (amélioration du confort des logements sociaux, adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite)
- Encourager et favoriser la création de petits logements notamment pour les jeunes apprentis et de grands logements pour les cadres
- Maintenir les outils de suivi de l'évolution du marché locatif pour pouvoir anticiper et accompagner les évolutions

➤ **Exemples d'actions :** Projets de création de logements adaptés à Meslay-du-Maine et à Grez-en-Bouère ; création de logements pour les apprentis dans le cadre d'un programme test, engagement d'une réflexion avec les propriétaires privés sur les possibilités de collocation,

➤ **Résultats attendus :**

- Faciliter l'accès au logement pour les personnes tout au long de leur vie
- Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants

Objectif 3 : Renforcer la cohésion sociale

AMBITION N°2: **Conforter** **l'identité rurale** **du pays et la** **cohésion sociale**

➤ **Constat :**

La qualité de vie dans un cadre de vie préservé, chère aux élus, repose essentiellement sur le dynamisme et la mobilisation des forces vives du territoire qui construisent collectivement des projets d'intérêt commun. Ainsi, ce territoire dispose d'un tissu relativement abondant et diversifié d'associations, 224 au total, qui oeuvrent dans les différents domaines de l'action sociale, de l'économie, de l'environnement, de la culture, des sports et des loisirs et participent à l'identité du territoire.

A l'heure où l'on assiste à un essoufflement général du bénévolat, où se développent des comportements de plus en plus individualistes et des inégalités, les élus locaux souhaitent mettre l'accent sur la cohésion sociale qui aujourd'hui plus qu'hier représente un véritable enjeu.

➤ **Orientations :**

- Conserver la cohésion sociale en favorisant la mixité sociale et en développant les relations entre les générations
- Accompagner et appuyer le dynamisme associatif et inter-associatif
- Valoriser l'engagement et l'action bénévole auprès du grand public
- Favoriser l'intégration des jeunes et des nouveaux arrivants dans le tissu social local

➤ **Exemples d'actions :** Valorisation des initiatives locales (forum des associations, ...), échanges entre les générations dans le cadre du CEL et CTL, ...

➤ **Résultats attendus :**

- Réduction des inégalités
- Renforcement du lien social

Ambition N°3 : S'appuyer sur l'environnement comme le vier du développement durable du territoire

➤ **CONTEXTE :**

L'une des principales composantes de l'environnement s'exprime à travers les paysages de bocage semi-ouvert, la présence d'un patrimoine bâti caractéristique du sud-mayenne abondant, l'existence de nombreux espaces naturels remarquables qui ont fait l'objet d'un classement en ZNIEFF (Etang de Vassé, Forêt de Bellebranche, rives de la Mayenne, Vallée de L'Erve (procédure NATURA 2000) et d'un chevelu hydrographique relativement dense, partagé entre le bassin versant de la Mayenne et celui de la Sarthe.

Les paysages, les spécificités architecturales, la qualité et la diversité des écosystèmes, la présence de l'eau sous toutes ses formes (rivières et ruisseaux, étangs, zones marécageuses, nappes phréatiques) contribuent à renforcer l'attractivité du territoire. Cependant, sous la pression (arrivée de nouvelles populations, réalisation de nouvelles infrastructures de communication, création d'espaces à vocation économique, production croissante de déchets), ces espaces se trouvent d'autant fragilisés.

Conscients de l'atout que représente un environnement de qualité, les élus, les associations locales et les agriculteurs se sont mobilisés dans de nombreuses opérations de valorisation du patrimoine local (opérations d'aménagement des bourgs, valorisation des façades anciennes, préservation et mise en valeur du petit patrimoine, plantation de haies bocagères, aménagement et balisage de nombreux sentiers...).

L'un des principaux défis que se doivent de relever les responsables locaux consiste donc à imaginer un développement du territoire qui intègre les différentes composantes patrimoniales et permette de préserver durablement les ressources. Il s'agira en particulier de privilégier quatre objectifs :

- **Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et les paysages**
- **Objectif 2 : Encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource**
- **Objectif 3 : Limiter la production de déchets et renforcer les processus de valorisation**
- **Objectif 4 : Développer des énergies propres qui permettent l'autonomie**

Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et les paysages

AMBITION N°3: S'appuyer sur l'environnement comme levier du développement durable du territoire

➤ Constat :

Les efforts conséquents qui ont été consentis en matière de protection et de valorisation des paysages, des espaces naturels et du patrimoine bâti, supposent d'être poursuivis dans le long terme car on observe, malgré tout une dégradation du patrimoine historique qui appartient aux communes (la rénovation est onéreuse). De même, l'intensification de l'activité agricole tend, sur certains secteurs à détériorer le bocage.

➤ Orientations :

- Mettre en valeur le patrimoine industriel, notamment les anciennes carrières et fours à chaux
- Assurer l'entretien du patrimoine bâti existant, et notamment des églises qui ont un rôle culturel majeur
- Créer une cohérence nouvelle et globale du paysage en valorisant les formes paysagères existantes et en assurant des liaisons et des interconnexions entre elles
- Préserver la diversité de la faune, la flore, le patrimoine cynégétique, la richesse piscicole des rivières et des étangs
- Veiller à limiter l'impact des « grands projets » (infrastructures, industries) sur l'environnement
- Maintenir et entretenir le réseau de sentiers pédestres

➤ **Exemples d'actions :** Développement des actions de sensibilisation au patrimoine bâti et au paysage ; création des bandes boisées entre les différentes unités paysagères et entre les communes ; reconstruction et classement des talus ; encouragement à la plantation de haies, l'entretien et la valorisation des espaces boisés, réhabilitation de vieux murs de pierre...

➤ Résultats attendus :

- Maintenir un environnement de qualité pour les générations futures



Objectif 2 : Encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource

AMBITION N°3: S'appuyer sur l'environnement comme levier du développement durable du territoire

➤ **Constat :**

L'élaboration des SAGE sur les bassins versants de la Mayenne et de la Sarthe permettra à court et moyen terme de renforcer et d'améliorer la cohérence des actions d'amélioration de la qualité de l'eau et de préservation de la ressource. Eu égard la sensibilité du territoire (présence d'une dizaine de captages d'eau potable), différentes mesures de protection ont été mises en place depuis de nombreuses années et les agriculteurs se sont engagés dans la mise aux normes de leur exploitation.

En matière d'alimentation en eau potable, l'organisation sur le territoire se révèle relativement complexe avec la présence de 8 SIAEP, de taille très variable et ayant opté pour des solutions de gestion différentes. Le réseau, vieillissant suppose d'être amélioré.

En matière d'assainissement, la totalité des communes disposent ou disposeront prochainement d'un réseau d'assainissement collectif qui sera complété, conformément à la loi sur l'eau par la mise en place d'un SPANC communautaire.

➤ **Orientations :**

- Développer des actions de sensibilisation à un usage économe de l'eau
- Mieux maîtriser les volumes d'eau consommés et le prix du m³
- Garantir la sécurité de la distribution en eau potable en favorisant l'interconnexion des différents réseaux
- Etendre et améliorer les réseaux d'assainissement collectif (vieillesse de certaines installations)
- Mettre en place un SPANC
- Développer des pratiques d'épandage plus respectueuses de l'environnement

➤ **Exemples d'actions :** Sensibilisation des jeunes publics, recherche et mise en place de solutions alternatives aux solutions traditionnelles d'assainissement, renouvellement des canalisations d'alimentation en eau potable, ...

➤ **Résultats attendus :**

- Meilleure gestion de la ressource

Objectif 3 : Limiter la production de déchets et renforcer les processus de valorisation

AMBITION N°3: S'appuyer sur l'environnement comme levier du développement durable du territoire

➤ **Constat :**

Dès 1995, les communes puis les intercommunalités ont développé des dispositifs de tri sur le territoire. Cette démarche se poursuit actuellement avec la mise en place en 2005, d'une nouvelle organisation qui apparaît innovante et exemplaire et qui prend appui sur un réseau de déchetteries largement réparties sur le territoire et facilement accessibles, et la création d'une plate-forme de stockage des déchets verts. Désormais, seul le Centre d'Enfouissement Technique privé de Cheméré-le-Roi, destiné aux gravats, suscite quelques interrogations quant à son devenir à terme.

En ce qui concerne les déchets professionnels, quelques initiatives ponctuelles ont été engagées et il convient désormais de mieux organiser les filières et de développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

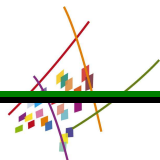
➤ **Orientations :**

- Diminuer le volume de déchets à traiter en améliorant le tri sélectif, en poursuivant les actions de sensibilisation auprès des différents publics (habitants, entreprises)
- Améliorer la valorisation des déchets dans les différentes filières existantes
- Anticiper des solutions pour les déchets de classe 3
- Réfléchir à des solutions pérennes de collecte et de traitement des déchets professionnels spécifiques

➤ **Exemples d'actions :** Création de nouveaux outils de sensibilisation ; développement des partenariats avec les écoles ; organisation de la collecte des huiles de vidanges ; organisation du ramassage et de la mise en balles rondes des ficelles, des sacs à engrais,...

➤ **Résultats attendus :**

- Disposer de dispositifs performants et optimisés pour la gestion et la valorisation des déchets de toute origine



Objectif 4 : Développer des énergies propres qui permettent l'autonomie

AMBITION N°3: S'appuyer sur l'environnement comme levier du développement durable du territoire

➤ **Constat :**

Sensibles aux questions relatives à l'énergie, des réflexions ont été engagées par des groupes d'agriculteurs (sur l'éolien) et des opérations ont été initiées par les élus (partenariat avec l'ADEME dans le cadre de l'OPAH). Cependant, ces initiatives demeurent limitées, les acteurs locaux s'accordant à constater une insuffisance en matière d'information générale sur les énergies, les différentes filières, leurs intérêts et leurs inconvénients.

➤ **Orientations :**

- Valoriser le développement des biocarburants en partenariat avec les exploitants agricoles
- Encourager et valoriser les économies d'énergie
- Sensibiliser la population en incitant les municipalités à montrer l'exemple
- Favoriser les échanges entre tous les acteurs et l'émergence de solutions nouvelles

➤ **Exemples d'actions :** Valorisation des déchets issus de l'élagage, réalisation d'opérations exemplaires par les collectivités, réalisation de bilan énergétique des exploitations agricoles, réalisation de diagnostics énergétiques dans les bâtiments communaux,...

➤ **Résultats attendus :**

- Diversification des sources d'approvisionnement en énergie
- Emergence de solutions nouvelles locales

Ambition N°4 : Développer et maintenir des activités économiques dynamiques et compétitives

➤ **CONTEXTE :**

Le territoire se caractérise par un tissu économique d'origine endogène qui génère 4055 emplois et qui s'organise principalement autour du pôle de Meslay-du-Maine (1400 emplois) et ceux de Grez-en-Bouère, Ballée, Villiers-Charlemagne et Bazougers. Au cours des 10 dernières années, l'emploi industriel s'est fortement développé (+ 30%) compensant ainsi largement les pertes d'emplois enregistrées dans le secteur agricole. A l'image de la Mayenne, le taux de chômage se situe aux environs de 5,5% (300 personnes concernées).

Les chefs d'entreprises considèrent le territoire comme « dynamique » et offrant un certain nombre d'avantages (proximité des axes autoroutiers et des pôles urbains, stabilité sociale, cadre de vie, écoute et réactivité des responsables locaux,...). En revanche, le territoire va devoir faire face à des tendances qui peuvent s'amplifier à savoir, la fragilisation des activités de service dans les secteurs les plus ruraux, les difficultés de recrutement et le problème de la transmission des entreprises.

En matière de tourisme, le pays dispose, grâce à sa capacité d'hébergement et à la qualité de son environnement, d'un potentiel important qu'il s'agit de mieux exploiter et de valoriser.

Pour les élus, l'activité économique du territoire revêt un caractère prioritaire. Si la Taxe Professionnelle Unique constitue la principale ressource de la communauté de communes et permet de conduire des politiques d'aménagement en réponse aux attentes de la population, il n'en demeure pas moins que les élus sont particulièrement sensibles à la pérennisation des emplois existants et la création de nouveaux emplois. Cette volonté s'exprime à travers cinq objectifs :

- **Objectif 1 : Concevoir un environnement propice à la création et au développement des activités et des emplois**
- **Objectif 2 : Maintenir le potentiel de production agricole et créer de la valeur ajoutée**
- **Objectif 3 : Renforcer les activités artisanales, commerciales et les services de proximité**
- **Objectif 4 : Positionner le Pays de Meslay-Grez dans la destination touristique mayennaise**
- **Objectif 5 : Maintenir et renforcer les dynamiques collectives, multi-sectorielles et multi-activités**

Objectif 1 : Concevoir un environnement propice à la création et au développement des activités et des emplois

AMBITION N°4: Développer et maintenir des activités économiques dynamiques et compétitives

➤ **Constat :**

Malgré l'augmentation du nombre d'emplois sur le territoire, le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs demeure négatif. L'enjeu principal consiste donc à favoriser la création d'activités de façon à ce que les jeunes et les nouveaux arrivants puissent trouver aisément un emploi à proximité de leur domicile.

Globalement, le territoire apparaît à la fois bien pourvu en matière d'infrastructures d'accueil (en particulier en ce qui concerne les terrains viabilisés) et en dispositifs d'accompagnement. Cependant, l'offre existante est peu lisible et suppose d'être améliorée, complétée (en particulier en matière d'immobilier), hiérarchisée et promue dans le cadre d'une politique globale. Il conviendra également de favoriser la mobilisation et la coordination des différents acteurs publics et privés afin de créer un environnement favorable à l'émergence des projets.

➤ **Orientations :**

- Disposer d'infrastructures d'accueil adaptées (surfaces viabilisées, immobilier d'entreprise)
- Concilier le développement industriel avec les politiques de préservation et de valorisation de l'environnement
- Améliorer l'approvisionnement électrique (disparition des micro-coupures électriques)
- Susciter la création d'activités de tout type et renforcer les dispositifs d'accompagnement à la création
- Faciliter la création d'emplois en accompagnant les chefs d'entreprise dans leurs démarches administratives liées à l'embauche de salariés ou d'apprentis
- Développer des possibilités de logement pour les jeunes employés
- Faciliter l'accès à l'emploi

➤ **Exemples d'actions :** Création d'une Agence de Développement Economique (avec le recrutement d'un chargé de mission) ; définition d'un projet ambitieux d'investissement en matière d'aménagement de ZA et d'immobilier ; renforcement et valorisation des dispositifs et des relais locaux intervenant dans les domaines de la création ; sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre ; ...

➤ **Résultats attendus :**

- Augmentation du nombre d'emplois sur le territoire

Objectif 2 : Maintenir le potentiel de production agricole et créer de la valeur ajoutée

AMBITION N°4: Développer et maintenir des activités économiques dynamiques et compétitives

➤ **Constat :**

Malgré la diminution du nombre d'exploitants, les volumes de production ont été jusqu'à présent maintenus sur le territoire. Cependant, les nouvelles réglementations de la PAC auxquelles s'ajoute un départ massif des exploitants en retraite soulèvent des interrogations. Selon l'enquête récente réalisée par l'ADASEA, 88 installations seraient souhaitables d'ici 2008. Sur la base de cette hypothèse, le nombre d'exploitations diminuerait de 23% et la surface moyenne des exploitations augmenterait de 15 ha. Il conviendra donc de renforcer les moyens existants et concentrer les efforts sur la mise en place d'actions locales à même d'une part, de faciliter et d'accompagner les transmissions d'exploitations qu'elles soient sous forme individuelle ou sociétaire, et de favoriser d'autre part l'adaptation des outils de production.

➤ **Orientations :**

- Maintenir un équilibre entre les installations et les agrandissements afin de consolider les systèmes existants
- Faciliter l'installation et la transmission des exploitations agricoles
- Valoriser la place de l'activité agricole dans l'économie locale et renforcer son attractivité (promouvoir l'agriculture et ses métiers)
- Renforcer la compétitivité des entreprises et favoriser l'amélioration des conditions de travail
- S'appuyer sur des dynamiques collectives comme vecteur d'amélioration des pratiques

- #### ➤ **Exemples d'actions :** Mise en place d'une commission locale (cantonale) autour de l'installation ; création d'un réseau d'exploitations ouvert au public, en particulier aux jeunes des collèges et des écoles ; aménagement des sièges d'exploitation ; création de systèmes de contention (organisation du travail et sécurité) ; incitation à la formation en valorisant d'avantage les systèmes de remplacement ; action de prévention en matière d'utilisation des produits phytosanitaires ; valorisation des pratiques innovantes ;...

➤ **Résultats attendus :**

- Maintien d'une agriculture dynamique et compétitive

Objectif 3 : Renforcer les activités artisanales, commerciales et les services de proximité

AMBITION N°4: Développer et maintenir des activités économiques dynamiques et compétitives

➤ **Constat :**

Conformément au décret du 22 novembre 2002, le département de la Mayenne a réalisé en 2003 un schéma de développement commercial. Ce dernier a fait l'objet à titre expérimental de déclinaisons sectorielles et le Pays de Meslay-Grez s'est porté volontaire en 2004 pour la réalisation d'un schéma de développement commercial local en vue de l'élaboration d'une charte de développement commercial.

Bien que Meslay-du-Maine soit un pôle de proximité avéré, on assiste à une évasion de la clientèle vers les pôles urbains dans certains secteurs. La compétitivité est d'autant plus difficile que les prix sont plus élevés et l'offre insuffisamment diversifiée. Globalement, les installations demeurent difficiles. Conscients de la situation, les élus souhaitent agir en conséquence et favoriser notamment l'application de la charte commerciale.

➤ **Orientations :**

- Renforcer l'attractivité du pôle commercial de Meslay-du-Maine tout en maintenant les commerces de proximité dans les bourgs et les villages
- Améliorer l'image du secteur et renforcer son attractivité auprès des jeunes
- Promouvoir une offre de locaux adaptés, en particulier dans les centre-bourgs
- Aider à la réhabilitation et à l'aménagement de locaux professionnels
- Favoriser le développement de l'offre et son adaptation au marché (développement des commerces non-sédentaires, renforcement des services à domicile, regroupement de services, démarche qualité, amélioration de l'accueil et du service client,...)
- Valoriser l'offre de commerces et services existante sur le territoire
- Pallier les difficultés de recrutement, favoriser l'accueil et la fidélisation des salariés

➤ **Exemples d'actions :** Sensibilisation des jeunes (stages de découverte,...), développement de systèmes d'intéressement des salariés à la vie de l'entreprise ; mise en place de systèmes de tuilage entre les cédants et les repreneurs ; développement des animations commerciales, formation des professionnels ; accompagnement des professionnels dans les démarches qualité (environnement/sécurité),...

➤ **Résultats attendus :**

- Maintien des commerces et des services de proximité

Objectif 4 : Positionner le Pays de Meslay-Grez dans la destination touristique mayennaise

AMBITION N°4: Développer et maintenir des activités économiques dynamiques et compétitives

➤ **Constat :**

Le Pays de Meslay-Grez ne dispose pas de sites touristiques majeurs mais dispose en revanche d'une capacité d'hébergement importante (1003 lits en 2004) dont les 2/3 se situent dans les villages vacances et les campings. Bien que la fréquentation soit en hausse et le taux d'occupation moyen très supérieur à celui du Sud Mayenne, force est de constater que les situations sont très diverses selon les sites. L'offre touristique, variée et largement répartie sur le territoire, présente des possibilités d'amélioration.

La création du pôle touristique en 2001 a permis de fédérer les acteurs touristiques du sud Mayenne autour de plusieurs axes d'intervention, notamment la promotion et la mise en réseau des acteurs. Il importe désormais de poursuivre et d'amplifier la démarche engagée en élaborant une nouvelle stratégie de développement touristique en lien avec les stratégies développées au niveau départemental et régional, à même de renforcer l'attractivité du territoire et de mieux exploiter son potentiel.

➤ **Orientations :**

- Qualifier l'offre et conforter l'existant en matière d'hébergement
- Développer des activités en relation avec « le terroir »
- Préserver et valoriser les sentiers pédestres en mettant en place une gestion globale et cohérente (PDIPR)
- Susciter et accompagner les initiatives privées
- Favoriser le développement de la restauration
- Améliorer les outils de suivi et d'évaluation de l'activité touristique
- Renforcer les relations avec le pôle touristique et développer des relations avec la Sarthe
- Renforcer la communication en partenariat avec le pôle touristique, le CDT, le CRT

➤ **Exemples d'actions :** Réalisation d'un état des lieux précis des hébergements privés et publics ; incitation des prestataires à s'inscrire dans des démarches de labellisation ; développement des différentes filières : pêche, fleurissement, nature ; Organisation de « soirées patrimoine » ou des visites d'exploitations ; élaboration d'un schéma d'entretien des sentiers de randonnée non motorisés et des moyens inhérents, ...

➤ **Résultats attendus :**

- Renforcement de la politique de développement touristique et de l'emploi qui s'y rattache.

Objectif 5 : Maintenir et renforcer les dynamiques collectives, multi-sectorielles et multi-activités

AMBITION N°4: Développer et maintenir des activités économiques dynamiques et compétitives

➤ **Constat :**

Le dynamisme du Pays de Meslay-grez repose notamment sur la capacité des acteurs locaux à échanger, à réfléchir et à construire ensemble des solutions adaptées aux différentes problématiques rencontrées. Conscients de l'intérêt que présente ce type de démarche, les professionnels se sont regroupés depuis de nombreuses années à l'instar du « club des entreprises du Pays de Meslay-Grez » ou des groupes de réflexion agricoles.

Les échanges qui ont prévalu à l'élaboration de la Charte de Territoire ont mis en évidence des axes de développement potentiels transversaux aux différents secteurs d'activité. Il est donc apparu particulièrement opportun de conforter les dynamiques actuelles et d'en développer de nouvelles.

➤ **Orientations :**

- Soutenir les initiatives collectives professionnelles
- Créer des liens entre les différents secteurs d'activités
- Renforcer la présence de l'agriculture de groupe sur le territoire

➤ **Exemples d'actions :** Opérations de valorisation des savoir-faire, réflexion en vue de la création éventuelle de groupements d'employeurs,...

➤ **Résultats attendus :**

- Développement d'actions innovantes dans un cadre collectif

Ambition N°5 : Maintenir une offre de services au public de proximité, diversifiée et de qualité

➤ **CONTEXTE :**

Identifié comme un bassin de vie par l'INSEE, le territoire dispose de tous les services de proximité en particulier à Meslay-du-Maine mais aussi dans une moindre mesure, à Grez-en-Bouère et dans les autres pôles secondaires. Cette répartition spatiale favorise indéniablement l'accès aux services d'autant que les besoins plus spécifiques peuvent trouver des réponses dans les pôles urbains voisins de Château-Gontier, de Sablé-sur-sarthe et surtout de Laval.

Le dynamisme démographique que connaît le territoire et les perspectives d'évolution (+ 2000 habitants d'ici 2015) s'accompagnent de transformations sociologiques liées au vieillissement de la population et à l'arrivée de jeunes ménages qui aspirent à de nouveaux modes de vie. Cette évolution n'est pas homogène sur le territoire. Si Meslay-du-Maine regroupe 22% de la population, la commune concentre également plus de 31% des 60 ans et plus. Il existe en effet des migrations vers la ville-centre au dépend des communes les plus rurales.

Le principal enjeu consiste donc d'abord à maintenir une offre de services de proximité, diversifiée et de qualité, largement répartie sur le territoire qui contribue au maintien des personnes âgées à domicile et qui favorise l'accueil de jeunes dans les communes les plus rurales. Face à la diversité des demandes, il conviendra également d'adapter l'offre existante et surtout de mutualiser les réflexions et les moyens afin de développer de façon coordonnée et complémentaire des services innovants. Plus précisément, les élus ont souhaité mettre l'accent sur cinq objectifs :

- **Objectif 1 : Adapter et optimiser l'offre de services aux besoins actuels et futurs en matière de santé**
- **Objectif 2 : Maintenir et encourager les politiques en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse**
- **Objectif 3 : Soutenir le maintien et l'organisation des services aux personnes à mobilité réduite**
- **Objectif 4 : Maintenir une offre diversifiée, de qualité et facilement accessible par tous les habitants du territoire, en particulier dans les domaines de la culture, des sports et loisirs**
- **Objectif 5 : Conserver et conforter des services de qualité et de proximité en matière de distribution du courrier, de sécurité et d'enseignement**

Objectif 1 : Adapter et optimiser l'offre de services aux besoins actuels et futurs en matière de santé

AMBITION N°5: Maintenir une offre de services au public de proximité, diversifiée et de qualité

➤ Constat :

Globalement, le territoire offre une diversité de services à même de répondre aux attentes de la population. Cependant, si les perspectives d'évolution sont plutôt encourageantes compte tenu de la présence du centre médical privé créé il y a une vingtaine d'années à Meslay-du-Maine (regroupement de 3 médecins, 2 dentistes, 1 kinésithérapeute et 1 pédicure), des interrogations subsistent ici comme sur le reste du département de la Mayenne, quant au remplacement à terme de 4 médecins libéraux. Par ailleurs, le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour répondre aux exigences de proximité et les structures d'accueil de jour s'avèrent aujourd'hui sous-dimensionnées tant en terme de locaux que de personnels.

➤ Orientations :

- Maintenir une offre de soin de qualité et de proximité sur l'ensemble du territoire
- Développer l'accueil de jour
- Attirer et retenir de jeunes médecins, des infirmières et des aides-soignantes
- Renforcer la coordination et assurer la dynamisation de l'ensemble des intervenants

➤ **Exemples d'actions :** Ouverture d'un centre d'accueil de jour à Bouère ; maintien des services de rééducation fonctionnelle de la Fontaine au Bac ; amélioration du transport des personnes âgées vers l'accueil de jour, création de maison de santé...

➤ Résultats attendus :

- Mise en place d'une offre de santé pérenne

Objectif 2 : Maintenir et encourager les politiques en faveur de la petite enfance, l'enfance et de la jeunesse

AMBITION N°5: Maintenir une offre de services au public de proximité, diversifiée et de qualité

➤ **Constat :**

Depuis plusieurs années, les élus ont privilégié en particulier à Meslay-du-Maine une politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Afin de renforcer cette orientation et de coordonner les initiatives développées sur d'autres secteurs du territoire, la communauté de communes a recruté en septembre 2004 un coordinateur CTL (Contrat Temps Libre) et CEL (Contrats Educatifs Locaux) dont la mission essentielle est d'assurer la cohérence des actions conduites par les structures existantes (communales, intercommunales et associatives) afin de répondre à la demande des familles.

Face aux attentes croissantes des usagers, il convient de conduire une réflexion globale qui associe les professionnels, les bénévoles, les parents et les collectivités afin d'optimiser les dispositifs existants et anticiper les besoins.

➤ **Orientations :**

- Maintenir les dispositifs d'accueil existants, et en particulier les accueils péri-scolaires
- Favoriser la reconnaissance et la qualification du personnel
- Encourager les réflexions et les initiatives intercommunales
- Renforcer l'assistance et le conseil auprès des professionnels et des bénévoles

➤ **Exemples d'actions :** Mise en place de stage BAFA, de Relais d'Assistantes Maternelles, de Lieux d'Accueil Enfants-Parents...

➤ **Résultats attendus :**

- Mise en place d'une politique globale et cohérente sur l'ensemble du territoire



Objectif 3 : Soutenir le maintien et l'organisation des services aux personnes à mobilité réduite

AMBITION N°5: Maintenir une offre de services au public de proximité, diversifiée et de qualité

➤ Constat :

Avec 140 lits répartis dans deux maisons de retraite (Meslay-du-Maine et Grez-en-Bouère), 23 appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite et la création à court terme d'une vingtaine de logements supplémentaires, le territoire dispose d'un niveau d'équipement satisfaisant. Néanmoins, ce n'est pas tant sur la création d'infrastructures nouvelles que les responsables locaux souhaitent mettre l'accent au cours des prochaines années que sur le renforcement des services à domicile et l'émergence de nouvelles solutions. Les évolutions démographiques prévisibles et l'augmentation de la part des 75 ans et plus font, des actions à conduire dans ce secteur, une priorité.

➤ Orientations :

- Disposer de personnels qualifiés, de lieux et d'équipements adaptés
- Renforcer la coordination et la complémentarité entre les différents intervenants
- Favoriser le maintien des personnes âgées et isolées à domicile en conservant des services de proximité, en favorisant l'adaptation des logements et en facilitant les déplacements
- Favoriser l'intégration des personnes handicapées

➤ **Exemples d'actions :** Mise en place d'un CLIC simplifié destiné à coordonner l'offre de services de soins à domicile, amélioration des équipements destinés aux personnes handicapées...

➤ Résultats attendus :

- Disposer de moyens suffisants en locaux et en personnels qualifiés pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite

Objectif 4 : Maintenir une offre diversifiée, de qualité et facilement accessible par tous les habitants du territoire, en particulier dans les domaines de la culture, des sports et loisirs

AMBITION N°5: Maintenir une offre de services au public de proximité, diversifiée et de qualité

➤ **Constat :**

Le territoire se caractérise par la présence d'un tissu associatif particulièrement dense et dynamique qui a permis le développement de très nombreuses activités dans les domaines culturels et sportifs. Au fil du temps, l'offre a gagné en qualité et en notoriété et certaines manifestations ou activités attirent désormais au delà du périmètre du territoire (par exemple : le « swin-golf » ou le festival de Jazz de Meslay-du-Maine). Globalement, le nombre de pratiquants continue de s'accroître et les équipements existants deviennent exigus voire insuffisants.

On assiste par ailleurs comme sur de nombreux territoires, à une tendance à l'essoufflement du bénévolat se traduisant sur les plus petites communes, par des difficultés de maintien des points lecture ou des regroupements des clubs sportifs. L'enjeu principal est donc de soutenir, d'accompagner et de valoriser les actions et le dynamisme associatifs.

➤ **Orientations :**

- Renforcer le maillage des **équipements culturels** existants et le fonctionnement en réseau
- Développer une action culturelle plus transversale enrichie d'apports extérieurs au territoire
- Assurer une meilleure diffusion de l'action culturelle
- Mutualiser et optimiser les moyens humains et matériels existants dans le **domaine sportif** en réponse aux besoins actuels et futurs en favorisant la coordination et la complémentarité des initiatives
- Faciliter l'accès aux équipements sportifs notamment pour les habitants de l'est du territoire
- Favoriser le soutien, la formation, le conseil auprès des associations dans le respect de l'engagement des bénévoles qui acceptent de prendre des responsabilités
- Veiller au maintien et à l'entretien du réseau de sentiers pédestres

- #### ➤ **Exemples d'actions :** Création de nouveaux locaux pour l'école de musique, élargissement du réseau des bibliothèques, réalisation d'un calendrier des manifestations culturelles, définition d'un schéma global des activités sportives et de loisirs (meilleure utilisation de certains équipements, construction de nouveaux équipements, organisation d'une rencontre avec les responsables associatifs afin de dresser un état des lieux,...)

➤ **Résultats attendus :**

- Maintien d'une offre diversifiée, de qualité et facilement accessible par tous les habitants du territoire

Objectif 5 : Conserver et conforter des services de qualité et de proximité en matière de distribution du courrier, de sécurité et d'enseignement

AMBITION N°5: Maintenir une offre de services au public de proximité, diversifiée et de qualité

➤ **Constat :**

Le territoire doit faire face ici comme dans de nombreux secteurs ruraux, à la réorganisation des services publics : la création de la perception du Pays de Meslay-Grez et l'organisation de permanences mensuelles à Villiers-Charlemagne, Ballée, Bazougers et Grez-en-Bouère ; une nouvelle organisation est prévue pour la poste en 2005. En matière de sécurité, les gendarmeries ont été redéployées et les aires d'intervention des centres de secours redéfinies en plusieurs secteurs. Globalement, cette nouvelle organisation soulève des problèmes de rapidité d'intervention laissant poindre un accroissement des incivilités.

En ce qui concerne l'enseignement, les responsables locaux ont opéré au cours de la dernière décennie, dans un contexte d'augmentation de 20 % des effectifs dans les écoles maternelles et primaires, des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux répondant ainsi aux besoins de la population. Les infrastructures de l'enseignement secondaire existantes devraient permettre, quand à elle, de répondre aux besoins qui s'exprimeront dans quelques années.

➤ **Orientations :**

- Maintenir des centres de secours de proximité permettant des interventions rapides
- Maintenir le nombre de volontaires dans tous les centres de secours
- Maintenir les services publics en favorisant une organisation à l'échelle du pays
- Conserver le maillage des équipements scolaires existants et le dynamisme existant au niveau des écoles

➤ **Exemples d'actions :** Mobilisation collective des élus pour le maintien des services publics, développement des échanges entre les écoles, réflexion sur la mise en place de services innovants...

➤ **Résultats attendus :**

- Maintien des services existants tant en matière de densité que de qualité